

INFOS COMMUNALES :

Edito du Maire

RAPPEL AU CIVISME

Le couperet est tombé. Face à l'aggravation de l'épidémie de Covid-19, le premier ministre a annoncé de nouvelles « mesures de confinement » dans notre région pour 4 semaines. Il a précisé qu'il avait décidé de prendre la voie de freiner l'épidémie sans enfermer. Autrement dit : un confinement en extérieur.

C'est pourquoi, il est temps de rappeler quelques règles de bonne conduite à l'arrivée des belles journées de printemps qui vont être favorables aux travaux de nettoyage, de jardinage, aux premières tontes ou de tronçonnage.

Le brûlage des déchets est interdit pendant toute l'année. Le territoire d'Amiens métropole compte 3 déchetteries où vous pouvez déposer tous vos déchets et encombrants.

Pour le respect du voisinage, la pollution sonore et l'utilisation de tous engins à moteur, vous êtes priés de respecter les horaires des arrêtés préfectoraux qui sont les suivants : en semaine, de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, puis les dimanches et jours fériés de 10h à 12h. La nuisance nocturne (musique, bruits divers ...) est interdite entre 22h et 7h du matin

En ce qui concerne les points d'apport volontaire, il est interdit d'abandonner des déchets, des objets encombrants ou des sacs pleins de bouteilles en verre au pied de ceux-ci. Sachez que nous réfléchissons à installer, dans les prochains mois, des solutions de surveillance qui nous permettront de verbaliser les contrevenants.

Pour terminer sur ces rappels de bonnes conduites, je vous demande de respecter les limitations de vitesse pour la sécurité de tous et notamment de nos enfants. Nous allons investir dans des aménagements de sécurité, mais sans la prise de conscience et le bon sens de chacun, ça ne suffira pas.

J'ai souhaité faire ces rappels car certains d'entre vous écrivent, téléphone à la mairie pour me faire part à juste titre de leur désespoir de voir Salouël dénaturé par toutes ces incivilités commises par un petit nombre. Je crois que dans une commune, chaque personne doit faire un minimum d'efforts pour le bien vivre de tous. La vie en société a ses exigences. Chacun a des droits mais nous avons aussi des devoirs.

Comme vous pourrez lire plus loin, la commission « fleurissement » va reprendre ses activités. Je compte sur vous pour contribuer à la propreté et au fleurissement de notre belle commune.

Soyez vigilants

Franck Darragon

CONFINEMENT A COMPTER DU 19 MARS

En raison de la forte progression de l'épidémie de Covid-19 dans les Hauts de France, un confinement sept jours sur sept est décrété pour 4 semaines.

Seuls les commerces de première nécessité peuvent ouvrir, les promenades autour de chez soi ou les activités sportives sont autorisées sans attestation avec un simple justificatif de domicile dans une limite de 10 km.

Au-delà de 10 km de son domicile mais toujours dans son département, les déplacements sont autorisés à condition de présenter une attestation dérogatoire.

Nous vous rappelons que le **port du masque est obligatoire dans toute la Somme** et la consommation d'alcool sur la voie publique est interdite.

FERMETURE EXCEPTIONNELLE

En cette période de crise sanitaire, pour toutes formalités et démarches administratives, merci de bien vouloir prendre rendez-vous au **03.22.33.36.36** ou mairie@salouel.com.

Un accueil téléphonique est assuré de 9 H 00 à 13 H 00 et de 14 H 00 à 17 H 00.

Astreinte des élus : Week-end et jours fériés : **06 37 50 59 60**.

Police Municipale : 03.22.33.36.37 de 8h à 20h. Accueil ou rencontre sur rendez-vous au même numéro (main courante, doléances.....)

En dehors des horaires d'ouverture de ces services de Police, composez le **17**.

Collecte des déchets du mois de mars :

Bacs verts (déchets ménagers) : **6-13-20-27**

Bacs jaunes (recyclables – semaine paire) : **7-21**

Encombrants : 1^{er} jeudi des mois de février, mai, août et novembre.

Pour tout renseignement, contacter le 03.22.33.12.12

En raison du couvre-feu, les déchetteries ferment leur porte à 17h00



DISPOSITIF « CHEQUES-CADEAUX AVEC LES COMMERCES/ARTISANS DE PROXIMITE »

La crise sanitaire a empêché bon nombre de bénéficiaires des chèques-cadeaux (offerts en remplacement du repas des aînés) de les utiliser.

Les bons arrivant à expiration, il a été décidé de prolonger leur utilisation jusqu'au 30 avril 2021.

RECRUTEMENT SERVICE JEUNESSE :

Pour nos accueils de loisirs d'avril et estival :

Nous recherchons des animateurs H/F diplômés BAFA ou équivalent, responsables, motivés, débordant de bonnes idées et de FUN, pour les **périodes des vacances de printemps et estivales (juillet et août)**.

Si tu remplis tous ces critères fait nous parvenir rapidement ta candidature à l'adresse suivante :

mairie@salouel.com

Service jeunesse :

Nous recherchons un directeur H/F diplômé BAFD (avec de l'expérience) pour notre accueil de loisirs 2021.

Les prérequis : être responsable et motivé, avoir un bon relationnel et une organisation studieuse.

Si ce profil vous intéresse vous pouvez me faire parvenir votre candidature à :

mairie@salouel.com.

A vos claviers



ACCUEIL DE LOISIRS PRINTEMPS 2021

Le bureau jeunesse vous accueille pour la réalisation des inscriptions de vos enfants à l'accueil de loisirs de printemps :

Les lundis, mardis, jeudis de 8h45 à 13h00 et de 13h30 à 17h00 et les vendredis de 8h45 à 13h00.

Pour les enfants habitants la commune ou scolarisés à Salouël	Du 15 au 29 mars 2021
Pour les extérieurs	Du 29 mars au 9 avril.

Nous vous attendons nombreux

VOS DEMARCHES

QUI PEUT SE FAIRE VACCINER ET OÙ ?

COVID-19	LE CALENDRIER VACCINAL SELON L'ÂGE	
	Éligibles à la vaccination*	Vaccins
75 ans et plus	<ul style="list-style-type: none">Personnes en Ehdad : vaccination au sein de l'établissement.Personnes vivant à domicile : en centre de vaccination (sur rendez-vous).	
65-74 ans	<ul style="list-style-type: none">Personnes présentant des comorbiditésPersonnes ne présentant pas de comorbidités : vaccination début avril.	
	<ul style="list-style-type: none">Résidents des foyers de travailleurs migrants âgés de 60 ans et plus	
50-64 ans	<ul style="list-style-type: none">Personnes présentant des comorbidités**Personnes en situation de handicap de moins de 65 ans hébergées en maison d'accueilPersonnes ne présentant pas de comorbidités : vaccination à la mi-mai.	 
Moins de 50 ans	<ul style="list-style-type: none">Professionnels de santéPersonnes ne présentant pas de comorbidités : vaccination avant la fin de l'été.	

*au 3 mars 2021. **vaccin Pfizer-Biontech ou Moderna pour ceux à très haut risque de forme grave de Covid-19.



La campagne de vaccination s'intensifie et s'ouvre peu à peu à de nouveaux publics.

La vaccination en pharmacie est possible :

- Depuis le 15 mars 2021, les personnes de plus de 50 ans atteintes de comorbidités n'auront pas besoin d'une prescription médicale et pourront se rendre directement en officine pour y recevoir le vaccin AstraZeneca ;
- A partir de mi-avril 2021 pour les personnes de 50 à 74 ans n'ayant pas de pathologie particulière.

PERMANENCE CONSULTATIONS JURIDIQUES

Une permanence de **consultations juridiques gratuites** et sans prise de rendez-vous est assurée par Maître Justine LOPES, avocate au Barreau d'AMIENS.

Elles ont lieu **chaque 3ème samedi du mois** au sein de la Mairie, entre 11h et 12h soit le **Samedi 17 avril 2021**.

ENCART RESERVE AUX ASSOCIATIONS

R.C.S SECTION PETANQUE

Nous avons prévu de faire notre assemblée générale de la pétanque de Salouël le **Vendredi 16 Avril à 18h30** à la salle des Tilleuls. Elle sera suivie de notre premier concours le **Samedi 17 Avril 2021 à 14h**. Sera-t-il possible de reprendre ce plaisir en extérieur sur les boudromes de Salouël ? La réponse est, comme souvent dans ce genre de cas, nuancée. L'ouverture du club de pétanque se fera dès que les conditions sanitaires le permettront avec l'accord préalable de Monsieur le Maire.

Merci à toutes et à tous

Thierry Picot Président de la section Pétanque

PAR TOUT CHEMIN

Au cours de ces dernières semaines, l'association Par Tout Chemin a réalisé les randonnées "La coquille" le 28 février au départ d'Oresmaux et "La vallée à Cailloux" le 14 mars depuis Fluy. Pour le dimanche 28 mars celle des "deux châteaux" (11km) a été programmée au départ de Pissy. Les randonnées suivantes sont prévues les dimanches 11 et 25 avril avec un départ à 9h. Ne pas hésiter à se renseigner sur les parcours qui sont établis au fur et à mesure au 06 08 73 48 64 .

Prévoir un masque pour la bonne application des règles et gestes "barrières" en vigueur le jour de la randonnée.

BIBLIOTHEQUE

A l'issue des nouveaux textes concernant le COVID, nous vous informons que la bibliothèque reste ouverte aux horaires habituels du Mardi, Mercredi et Vendredi.



RACING CLUB DE SALOUËL

Section Tennis

Mail : rctensalouel@wanadoo.fr ☎: 06.88.11.93.87

A tous les amateurs de tennis...

Nous déplorons la situation pandémique du moment pour la privation sportive qu'elle génère au sein de l'association. Si l'on comprend le principe de précaution que l'administration nous oppose, nous restons frustrés de constater que des ensembles de surface et volume importants soient refusés aux adhérents du sport. Même sans le public, nous étions motivés à notre exercice quasi solitaire. Bref, par solidarité aux autres secteurs pénalisés, nous comprenons cette privation. Dans l'attente, les cours extérieurs restent un point d'attache non négligeable et nous incitent à venir braver un peu plus tôt, les caprices du temps. Alors, et avec des horaires et une souplesse adaptée, nous retrouverons les plaisirs d'autrefois. Car, à vrai dire, le tennis, est d'abord un sport de plein air. Comme nous, et si le désir vous prend, nous saurons vous accueillir ces prochains jours.

Sportivement

LE GOLF CLUB DE SALOUËL AMIENS METROPOLE OUVRE GRAND SES PORTES...

Notre sport se pratiquant en pleine nature, nous avons eu la chance de pouvoir réouvrir nos installations dès le 12 mai 2020. Depuis cette date et après un court arrêt en fin d'année pour une nouvelle période de confinement, nous pouvons proposer à nos adhérents, joueurs occasionnels et à nos jeunes de l'Ecole de Golf de pratiquer tous les jours de la semaine. Pour cela et éviter des possibilités de contamination, nous avons mis en place tout un dispositif conformément au protocole sanitaire de notre fédération. Afin d'en faire profiter le plus grand nombre, nous allons proposer des temps d'initiation et de découverte de nos pratiques. Les premières dates réservées aux adultes (plus de 16 ans) sont programmées les « dimanche 4 avril et dimanche 2 mai », le matin de 10h à 11h30. 8 personnes maximum par séance et c'est gratuit. Pendant les vacances scolaires de printemps, nous proposerons des séances de découverte réservées aux plus jeunes. Il sera possible aux centres de loisir de réserver. Pour tout renseignement, contacter le secrétariat du Club au 0322954049 (horaires d'ouverture : 9h-12h/13h-17h30). Le printemps pointe le bout du nez avec ses couleurs et ses odeurs. N'hésitez pas à venir en profiter. Rédacteur : Daniel Lefèvre



COMITÉ DES ANCIENS DE SALOUËL



Le CDAS, sur sa lancée....

Le Comité des Anciens de Salouël continue ses activités...réduites, bien malgré lui et toujours dans la bonne humeur en respectant les restrictions toujours plus nombreuses de jour en jour.

Si maintenant un contingent important de nos membres vient marcher régulièrement deux jeudis après-midi, par mois, beaucoup d'entre vous n'osent pas ou ne peuvent pas nous rejoindre. Sachez que si nous ne vous **voyons** pas, nous pensons bien souvent à vous.

Pour vous manifester notre affection, nous vous réservons une surprise en ce début de mois et ce ne sera pas un poisson d'avril...

Fidèles à notre démarche, nous vous embrassons toutes et tous (virtuellement) et vous recommandons de faire preuve de la plus grande prudence. N'hésitez-pas à nous contacter pour entretenir le lien. Très amicalement,

Le bureau du Comité des Anciens de Salouël

Brigitte au 06 20 65 44 57 et Jean-Pierre au 06 14 21 97 3

LES CRECHES NID D'ABEILLES ET PETIT PRINCE

Pour tous les parents et futurs parents habitant à Salouël ou ayant un projet d'emménager sur la commune, les crèches Nid d'abeilles et Petit prince vous rappellent que vous trouverez la fiche de pré-inscription auprès des crèches ou sur le site salouel.com, grandir à Salouël, petite enfance. Les inscriptions pour la rentrée de Septembre 2021 sont ouvertes pour les familles de Salouël.

Nid d'abeilles. Tél : [03.22.95.63.89](tel:03.22.95.63.89). Mail : nid-dabeilles@orange.fr

Petit prince. Tél. [03.22.38.90.11](tel:03.22.38.90.11). Mail : petitprincesalouel@orange.fr

Mairie de SALOUËL : 10, rue Ferdinand BUISSON - 80480 SALOUËL

Tel : 03.22.33.36.36 – Fax : 03.22.33.36.39

Mail : mairie@salouel.com

IPNS

REGLEMENT DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2021

Article 1 :

Le concours est ouvert à tous les habitants de la commune de Salouël sans inscription dans le cadre du fleurissement et de l'embellissement de la commune (hormis les membres du conseil municipal).

Art 2 :

La commission délibérante est composée par l'adjoint et les 8 membres de la commission « espaces verts » avec la participation de 2 agents municipaux du service des espaces verts.
Monsieur le Maire est Président de droit.

Art 3 :

Pour concourir, il faut que l'embellissement soit visible depuis l'espace public.

5 catégories retenues :

- Maison avec jardin fleurie
- Maison jardin d'agrément
- Maison fleurie façade avec ou sans jardinet
- Appartement avec balcon
- Appartement fenêtres

Le jury déterminera la catégorie dans laquelle est retenue l'embellissement lors de ses tournées

Art 4 :

Critères retenus pour juger :

- Variété de fleurs : 5 pts
- Le cadre végétal : arbres, haies, buissons : 5 pts
- Harmonie des aménagements et des couleurs : 7 pts
- Entretien et propreté : 3 pts

Art 5 :

Les 3 lauréats de chaque catégorie seront récompensés. Les lauréats seront ceux qui auront recueilli le plus de points.

Chaque membre du jury déterminera sa propre notation lors de son déplacement dans la commune, la compilation de tous les bulletins donnera le classement final.

En cas d'ex aequo, le nombre de points du critère harmonie des aménagements et des couleurs sera déterminant.

Art 6 :

Hors concours :

Les premiers de chaque catégorie sont classés hors concours pour l'année suivante et recevront un diplôme « spécial ».

Art 7 :

La commission d'évaluation fera deux tournées :

- mi-avril
- fin mai début juin

pour juger le fleurissement des habitations

Art 8 :

Les participants acceptent que les photos prises de leur habitation puissent être utilisées par la Mairie dans les publications et les outils numériques de la commune et exposées lors de la remise des récompenses en septembre.

Pour gagner du temps, inventoriez vos appareils gaz en ligne gratuitement.

Rétrospective : Pourquoi ce changement de gaz ?

En région Hauts-de-France, une grande partie des communes est alimentée en gaz naturel par le gisement de Groningue situé aux Pays-Bas. Pour des raisons de baisse de production du gisement, la France ne sera bientôt plus alimentée par ce type de gaz, dit gaz « B » (bas pouvoir calorifique). 1,3 million de clients gaz naturel, concernés par ce changement, passeront au gaz à haut pouvoir calorifique, dit gaz « H ». Ce gaz H alimente déjà près de 10 millions de clients gaz naturel en France. Le passage se fera progressivement jusqu'en 2029 pour toute la région Hauts-de-France.



POUR VOTRE COMMUNE, CE CHANGEMENT S'OPÉRERA PROCHAINEMENT

Quelle conséquence pour votre foyer ? Quel calendrier ?

> Le gaz H a les mêmes usages que le gaz B, en terme de cuisson, chauffage ou eau chaude pour les foyers ou dans le process, pour la mobilité (GNV - gaz naturel véhicule) pour les entreprises.

Avant de procéder au basculement du gaz B en gaz H, GRDF doit **inventorier tout le matériel gaz** (installations intérieures) sur la commune afin de s'assurer **du bon réglage selon le type des équipements**. Ces modalités sont gratuites.

> **Durant les mois de juin et juillet 2021**, vous pourrez réaliser vous-même l'inventaire de vos appareils alimentés en gaz naturel, en complétant le formulaire « Je réalise mon inventaire » sur le site internet :

www.grdf.fr/changementdegaz

Il consiste à :

- ✓ Confirmer vos coordonnées personnelles : nom, prénom, n° de téléphone, email ...
- ✓ Collecter les données techniques de vos appareils alimentés en gaz naturel via une photo nette des plaques signalétiques*.
- ✓ Identifier votre installateur / professionnel du gaz.



* Exemples de plaques signalétiques

Cet auto-inventaire, s'il est complet, vous évitera la visite d'un technicien à domicile.

> **De septembre 2021 à juillet 2022**, pour les personnes qui n'ont pas eu la possibilité de faire cet inventaire ou qui n'auront pas rempli correctement le formulaire, une intervention physique sera programmée.

> **De janvier 2023 à octobre 2023**, et pour tout le monde, d'une période de réglage obligatoire (toujours gratuite)

> L'arrivée du nouveau gaz (dit Gaz H) est prévue **en octobre 2023**.

Nota : Les administrés qui n'ont pas le gaz naturel ne sont pas concernés par cet inventaire (exemple : chauffage au fioul, chauffage par citerne GPL, alimentation par bouteilles au gaz, chauffage ou cuisson électrique ...).

Vous souhaitez en savoir plus sur l'opération changement de gaz dans votre commune ?

Nos Conseillers GRDF
à votre écoute du lundi au vendredi
8H / 17H (prix d'un appel local)

 **N°Cristal 09 69 36 35 34**
APPEL NON SURTAXÉ

Rendez-vous sur le site :
www.grdf.fr/changementdegaz

Visualisez le film :
<https://youtu.be/hneRkOUjq8Y>

Quel que soit votre fournisseur
L'énergie est notre avenir, économisons-la !

GRDF - Société Anonyme au capital de 1 800 745 000€ - Siège social : 6 rue Condorcet - 75009 Paris - RCS : PARIS 444 786 511